



Rapport Annuel

2019



Lot Mandarona N° A8, 300 Sidi Maarouf Casablanca
Tel. : +212 5 20 12 13 14 | Site web : anp.org.ma

Sommaire

Mot du Président du Conseil d'Administration	1
Mot de la Directrice Générale	3
L'Agence Nationale des Ports	5
Faits marquant 2019	9
Activité portuaire de l'année 2019	11
Régulation portuaire	13
Développement et maintenance des infrastructures	15
Police portuaire, sûreté, sécurité et aide à la navigation	21
Coopération et ouverture sur l'environnement	23
Formation et perfectionnement du capital humain	25
Responsabilité Sociétale et Environnementale	27
Réalisations financières 2019	29



**Mr Abdelkader
AMARA**

Ministre de l'Équipement, du Transport,
de la Logistique et de l'Eau

Président du Conseil
d'Administration

Mot du Président du Conseil d'Administration

Les ports du Maroc, maillon clé des chaînes logistiques des échanges externes, constituent un levier important du développement économique et social sur le plan national, régional et local. Leur performance est une condition sine qua non à la compétitivité de l'économie nationale. Ils contribuent de plus en plus à l'évolution du tissu économique et conforte le positionnement du Royaume à l'échelle internationale. D'où l'intérêt primordial apporté au perfectionnement de l'outil portuaire et à l'ancrage des meilleures pratiques de gestion et d'exploitation des activités et des terminaux.

En effet, le secteur portuaire ne cesse d'accumuler les succès d'année en année. Ceci passe bien évidemment par le renforcement de l'offre à travers une politique d'investissement ralliant à la fois le souci de servir le commerce extérieur, la nécessité de positionner les ports comme vecteur de développement au niveau national et régional et l'impératif d'accompagner les mutations socio-économiques du Royaume.

Le secteur fait, également, preuve d'une agilité régulatoire permanente matérialisée, notamment, par la capacité du régulateur, en l'occurrence l'Agence Nationale des Ports, en matière d'innovation et de reengineering des process, de placement des infrastructures, de suivi de performances et de réalisation de projets à haut impact.

Les initiatives innovantes adoptées par l'Agence à tous les niveaux sont en total alignement avec les orientations stratégiques arrêtées par son Conseil d'Administration et en parfaite harmonie avec la vision du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau.

Dans ce cadre, nous insistons sur l'intégration de la recherche et développement dans toutes les stratégies et tous les programmes et nous comptons sur la valeur ajoutée qu'apportera la démarche d'innovation lancée et pilotée par l'Agence pour la pérennisation d'une chaîne logistique intégrée et performante au service du commerce extérieur marocain.

Dans une perspective d'ancrage des valeurs liées à l'innovation dans le secteur portuaire, le rapport annuel 2019 en fait sa thématique centrale.

Bonne lecture !



**Mme Nadia
LARAKI**

Directrice Générale
de l'Agence Nationale des Ports

Mot de la Directrice Générale

Le décloisonnement des marchés à l'échelle mondiale a boosté la concurrence entre ports, zones et places portuaires. A cet égard, l'attractivité portuaire dépend de la qualité et de la capacité de l'outil d'accueil et de traitement des navires et des marchandises, mais également de la performance du réseau d'acteurs impliqués dans la chaîne de passage portuaire. Ladite chaîne se doit de présenter la meilleure compétitivité en termes de qualité de services, de délai des traitements et de coût de passage.

Dans ce contexte, les métiers et les compétences du régulateur sectoriel ont évolué. Celui-ci est, d'ores et déjà, perçu comme le fédérateur des efforts, le propulseur des bonnes pratiques et le premier promoteur des ports.

Consciente de cette métamorphose des attributions, l'Agence Nationale des Ports s'est positionnée, depuis sa création, en tant que régulateur innovant œuvrant pour assurer la convergence des intérêts de la communauté portuaire autour de projets structurants et à forte valeur ajoutée pour le commerce extérieur marocain.

Dans ce sens, l'année 2019 a connu la poursuite de l'ancrage de « soft practices » de la vision stratégique de l'Agence, notamment à travers la mise en œuvre graduelle de la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale et du programme « Smart Port ». En plus, l'Agence a lancé une réflexion sectorielle autour de thématiques relevant de l'innovation.

S'agissant d'une démarche communautaire visant la synergie des efforts de divers acteurs impliqués ou concernés par la chaîne de valeur portuaire, nous pensons qu'elle aboutira, à terme, à la maîtrise des coûts et des risques liés à la recherche et développement.

Dans ce cadre, les challenges sont multiples allant de l'adoption de solutions innovantes pour accroître la performance et la fluidité logistique du commerce extérieur jusqu'à la pérennisation du développement durable et de la protection de l'environnement, en passant par la sécurité, sûreté et conformité et par la continuité des services des ports.

Accordant un intérêt primordial à l'innovation dans le secteur portuaire, nous en faisons la principale thématique du rapport annuel 2019.

Bonne lecture !

L'Agence Nationale des Ports

L'Agence a pour principales missions :

- Le développement, la maintenance et la modernisation des ports ;
- L'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- La veille au respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaires ;
- La gestion des autorisations et des concessions ;
- L'exercice du contrôle de l'application des dispositions de la loi 15-02 et des textes pris pour son application ;
- La veille au respect des règles de sécurité, d'exploitation et de gestion portuaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

L'Agence s'est fixée huit priorités stratégiques :

- La poursuite de la réalisation des grands chantiers portuaires ;
- La préservation du patrimoine portuaire ;
- La contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de compétitivité logistique ;
- La simplification et la facilitation des procédures de transit portuaire ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la réforme portuaire objet de la loi 15-02 ;
- La régulation des activités et des opérateurs portuaires ;
- L'amélioration de la compétitivité du secteur portuaire ;
- La police, la sécurité et la protection de l'environnement dans le milieu portuaire.

L'Agence est administrée par un Conseil d'Administration, qui dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans ce cadre, le Conseil :

- Définit la politique générale de l'Agence et détermine le budget et les modalités de financement de ses activités ;
- Fixe les redevances, droits et tarifs portuaires ;
- Approuve les conventions de concessions de gestion et d'exploitation portuaire ;
- Examine les règlements d'exploitation et les plans d'aménagement des ports avant leur approbation.

Il se réunit au moins deux fois par an pour arrêter les états de synthèse de l'exercice clos ainsi que le programme prévisionnel et le budget de l'exercice suivant.

Présidé par le Ministre de l'Équipement et du Transport, de la Logistique et de l'Eau le Conseil d'Administration se compose de :

- Représentants de l'administration ;
- Représentants des chambres et fédérations professionnelles ;
- Représentants du personnel ;
- Quatre personnalités désignées pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

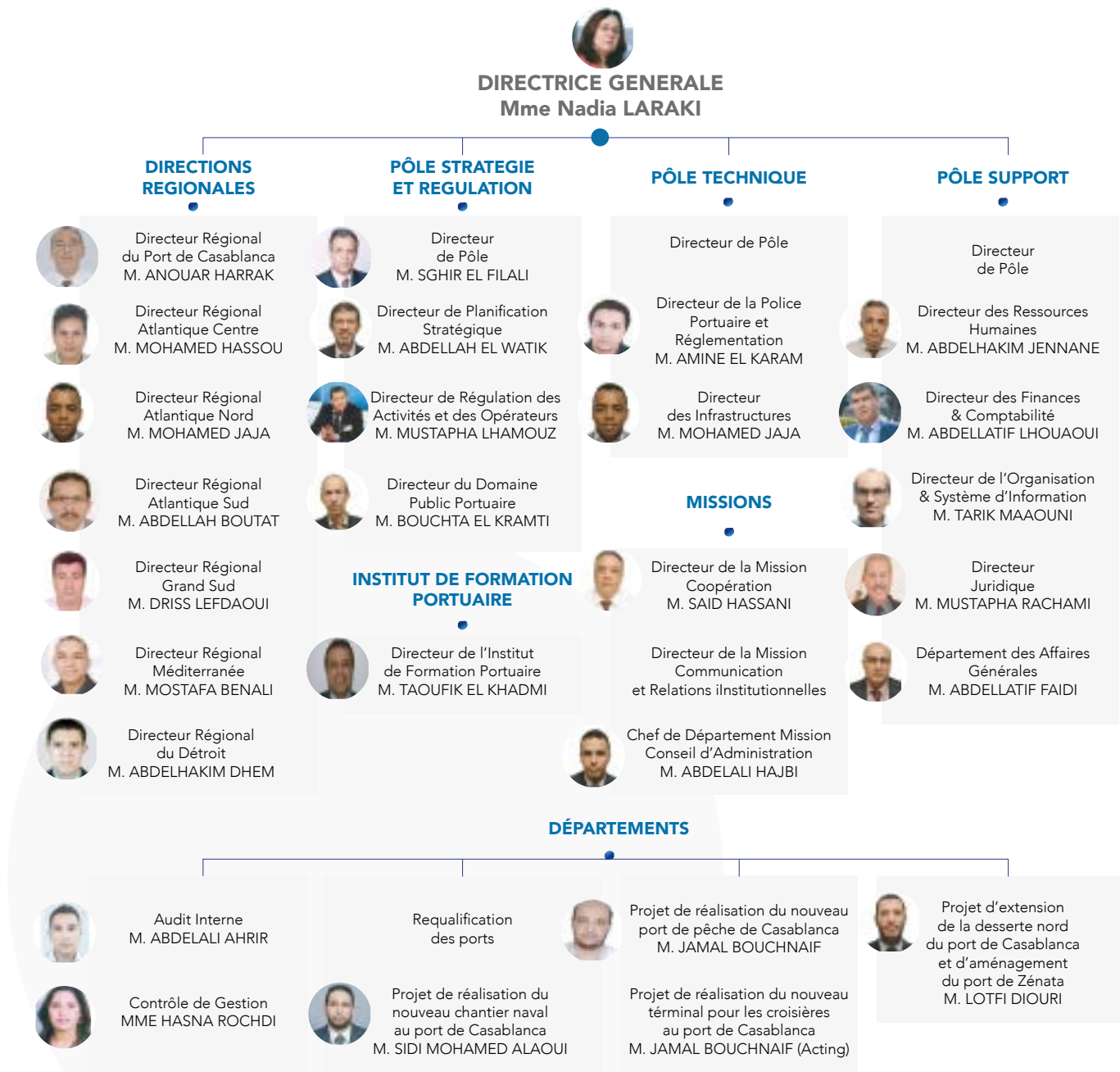
Il peut décider la création de tout comité dont il fixe les attributions, la composition et le mode de fonctionnement. Actuellement, deux comités sont opérationnels :

Le Comité de la Stratégie et des Investissements présidé par Monsieur le Secrétaire Général du METLE ;

Le Comité d'Audit présidé par le représentant de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP/MEFRA).

La gestion de l'Agence est assurée par sa Directrice Générale, qui détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à cet effet.

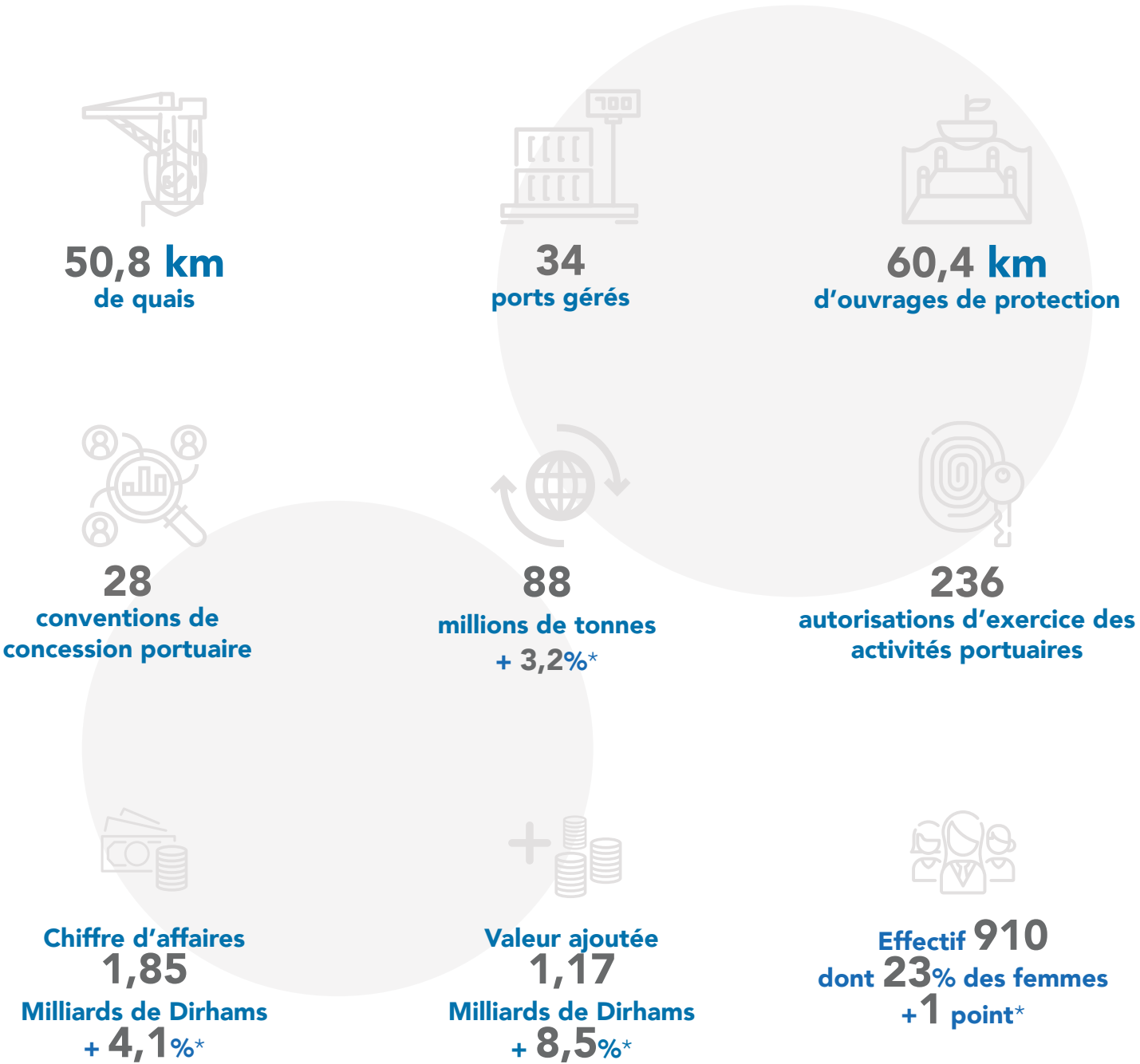
Organigramme 2019



Au niveau régional, l'ANP est représentée par huit Directions



Chiffres clés 2019



*par rapport à 2018

• Faits marquant 2019

Tenue de la 40ème session du Conseil de l'UAPNA à Tunis

L'Union des Administrations Portuaires d'Afrique du Nord, présidée par le Maroc en la personne de Madame Nadia LARAKI, Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports, a tenu, les 18 et 19 mars 2019, la quarantième session de son Conseil à Tunis. La séance d'ouverture de cette session était présidée par M. El Sassi LAHHAMI, Secrétaire Général du Ministère Tunisien des Transports.

Parallèlement à cette réunion, un colloque a été organisé sous le thème : « Numérisation des ports commerciaux, défi du présent futur » et des présentations ont été faites à ce sujet par des représentants des pays membres.



Election de l'ANP au Bureau de l'AIVP

Le 6 Juin 2019 à Riga en Lettonie, l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP), dont l'ANP est membre, a tenu son Assemblée Générale annuelle pour approuver son programme d'activités, ses budgets, ainsi que pour élire le nouveau bureau de l'Association.

L'ANP a été élue en tant qu'Administrateur, membre du collège « Autorités Portuaires ». Ce rendez-vous de Riga a, aussi, été mis à profit pour la signature, par l'ANP, de l'Agenda AIVP 2030.



L'ANP et Masen entament la transition énergétique des ports

La Directrice Générale de l'ANP et le Président Directeur Général de Masen ont procédé, à Rabat, à la signature d'une convention cadre de partenariat portant sur la transition énergétique des espaces portuaires gérés par l'ANP.

En parfait alignement avec la démarche RSE de l'Agence, ce partenariat, constitue un premier jalon vers la prise en charge des questions d'ordre énergétique dans les ports. L'ambition de l'ANP est de mettre à profit l'expertise de Masen pour optimiser les usages énergétiques dans les ports en favorisant chaque fois que cela est possible, le recours aux énergies renouvelables et aux technologies propres.

Réélection du Maroc au Conseil de l'OMI

Le Maroc a été réélu pour un nouveau mandat en tant que membre du Conseil de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), suite aux élections qui ont eu lieu dans le cadre de la 31ème session ordinaire de l'Assemblée de l'OMI qui s'était tenue du 25 novembre au 4 décembre 2019 à Londres.

Cette réélection est une marque de confiance de la communauté maritime internationale et une reconnaissance du rôle important que joue le Maroc en faveur de la sécurité et la sûreté maritimes, et de la prévention de l'environnement marin.



Mécanisme innovant pour le refinancement de nouveau port de Safi

Les dispositions relatives aux mécanismes innovants de financement prévues par la loi de finances de l'année 2019 ont été mises en œuvre pour asseoir un plan de refinancement du Nouveau Port de Safi. A cet effet, plusieurs scénarios et montages ont été étudiés par une commission composée de l'ANP et des services des tutelles technique et financière.

L'option retenue constitue un saut qualitatif en matière d'appréhension des dispositions réglementaires. Elle prévoit, une levée de fonds par l'Agence de 2,4 Milliards de dirhams, reversés à l'Etat sous forme de contribution au financement de ce port. En contrepartie, l'Etat apporte au fonds de dotation de l'ANP un montant de 5 Milliards de dirhams, correspondant à la valeur économique dudit port, inscrite dans le bilan de l'Agence.



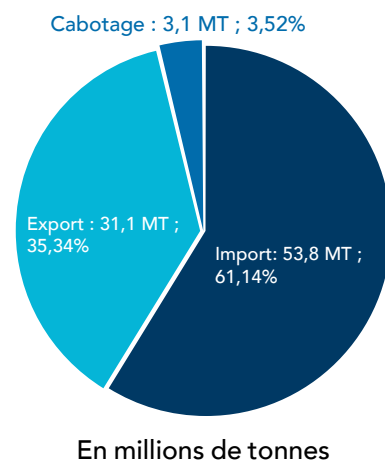
Accélération du processus de dématérialisation des formalités portuaires

- La suppression, pour tous les régimes, du dépôt physique de la déclaration en détail et de ses documents joints à partir du 1er janvier 2019 ;
- La fin de la période transitoire de présentation physique du préavis d'arrivée et de la masse brute vérifiée ;
- L'entrée effective du dispositif de prise de Rendez-vous électronique via le guichet unique Portnet pour l'enlèvement des conteneurs pleins à l'import au port de Casablanca après une période transitoire d'accompagnement ;
- La dématérialisation de la demande d'accostage.



Activité portuaire de l'année 2019

Répartition du trafic des ports gérés par l'Agence par nature de flux 2019

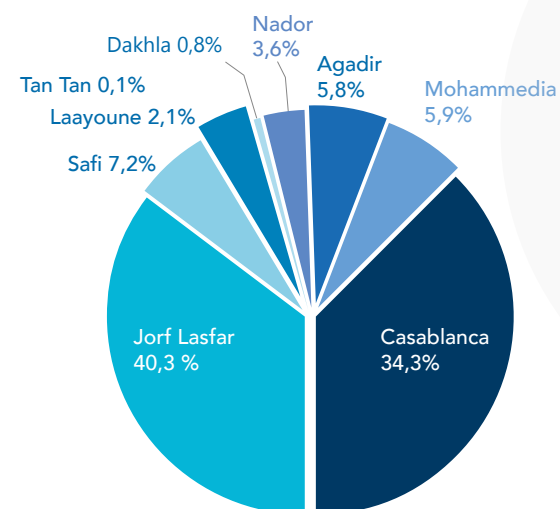
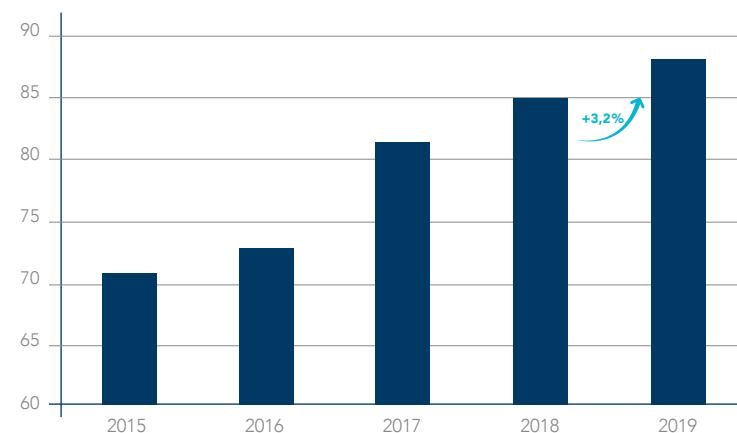


Répartition du trafic de commerce des ports gérés par l'ANP au titre de 2019 (en tonne)

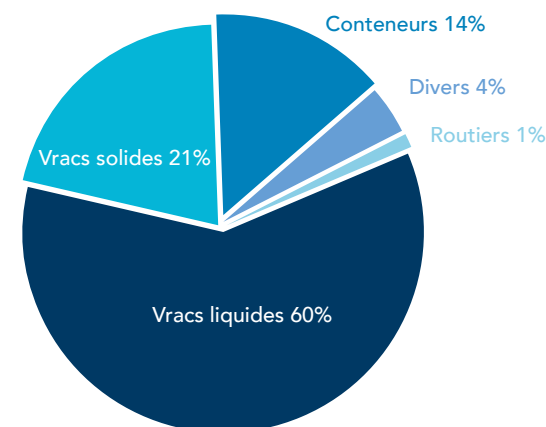
Ports	Import	Export	Cabotage	Total	Poids (%)
Nador	1 882 364	1 097 599	197 609	3 177 572	3,6%
Mohammedia	4 713 304	31 353	418 506	5 163 163	5,9%
Casablanca	17 171 578	11 124 834	1 858 676	30 155 088	34,3%
Jorf Lasfar	23 652 419	11 452 206	383 586	35 488 211	40,3%
Safi	2 351 723	3 994 623	7 203	6 353 549	7,2%
Agadir	2 811 785	2 042 273	221 620	5 075 678	5,8%
Tan tan	41 228	26 821	0	68 049	0,1%
Laayoune	478 261	1 328 712	38 721	1 845 694	2,1%
Dakhla	661 648	0	17 083	678 731	0,8%
Total	53 764 310	31 098 421	3 143 004	88 005 735	100,0%

Evolution du trafic global 2015-2019

En Millions de tonnes



Trafic par mode de conditionnement :



Trafics spécifiques



Passagers
2 350 269



Croisiéristes
194 605



TIR
16 724

Application Smart Gate

SMART GATE s'inscrit dans le cadre du renforcement des solutions et offres de services répondant aux besoins et aux activités des clients du port. L'objectif de cette solution est de tracer et gérer les accès de la marchandise aux ports destinée à l'import et à l'export.

L'accès aux ports a été renforcé par des procédures et des documents afin d'assurer une meilleure sécurité à l'intérieur des ports et une fluidification au niveau des terminaux.

SMART GATE consiste à automatiser les contrôles effectués par l'autorité portuaire au niveau des accès aux ports.

Les principaux enjeux de la solution **SMART GATE** :

- Renforcer la sécurité des ports ;
- Assurer une traçabilité de la marchandise à l'intérieur des ports ;
- Obtenir une meilleure organisation des terminaux ;
- Réduire des coûts logistiques.



Régulation portuaire

La loi 15-02 a confié à l'Agence la mission de régulation du secteur portuaire. En vertu de cette loi et en sa qualité d'Autorité portuaire, l'Agence veille au respect des dispositions réglementaires, au bon fonctionnement du secteur et œuvre à la création de conditions favorisant la compétitivité du secteur portuaire au bénéfice du commerce extérieur marocain.

Dans ce cadre, l'Agence a bâti sa politique de régulation du secteur portuaire national sur une approche novatrice basée sur : (i) la conception, l'élaboration et la mise en place de référentiels réglementaires, (ii) l'association des partenaires de l'écosystème portuaire dans les chantiers en rapport avec la régulation, (iii) la capitalisation sur les réussites et les bonnes pratiques dans le domaine de l'exploitation portuaire (iv) la simplification et la modernisation de la tarification des services portuaires permettant l'accompagnement des différents acteurs portuaires, et (v) la mise en place de projets communautaires à valeur ajoutée comme l'Observatoire de la Compétitivité des Ports permettant d'asseoir un outil de pilotage de la performance portuaire.

Les régimes d'exercice des activités portuaires à la fin de l'année 2019

Le bilan depuis la création de l'Agence est plus que réconfortant. Toute une culture de gestion des

services portuaires s'est développée au fil du temps. Ainsi, L'Agence gère un portefeuille de 28 concessions portant sur des terminaux spécialisés, sur des activités et sur des ports dans leur totalité. La répartition de ces concessions se présente comme suit :

Au titre de l'année 2019, les actions réalisées par l'Agence dans le domaine des concessions ont essentiellement porté sur :

- L'accompagnement de l'ouverture à l'exploitation du nouveau port de Safi et la mise en place du nouveau mécanisme de refinancement dudit port ;
- La finalisation du schéma de réorganisation des espaces du port de Dakhla ;
- D'autres réalisations importantes convergeant vers la consolidation du dispositif réglementaire opérationnel à travers le renforcement de la régulation tarifaire, la promotion des régimes d'exercice des activités portuaires et la réalisation d'études stratégiques.

REGIME	2019
Concessions	28
Autorisations	236
OTDP	3 197

*OTDP : Occupation Temporaire du Domaine Public

NATURE DE CONCESSION	2019
Concession d'exploitation de terminaux multi-users dans les ports de commerce	7
Concession d'exploitation de terminaux pour le compte propre dans les ports de commerce	6
Concession de gestion des ports de plaisance	5
Concession de manutention	5
Concession d'exploitation des chantiers navals	5

En ce qui concerne le régime des autorisations, le bilan à fin 2019, fait ressortir 236 autorisations qui ont été Accordées par l'Agence et dont la ventilation par type d'activité et par Région se présente ainsi :

Nature d'autorisation	Régions							Total
	DRD	DRM	DRAN	DRPC	DRAC	DRAS	DRGS	
Gardiennage à bord des navires	-	4	4	9	11	5	7	40
Gardiennage port à l'exception des navires	-	4	3	6	12	8	4	37
Shipchandling	-	4	8	13	24	26	5	80
Soutage	-	4	11	-	9	3	2	29
Collecte des hydrocarbures	5	4	1	-	9	-	8	27
Remorquage	-	-	1	2	2	-	-	5
Pilotage	-	-	-	1	-	-	-	1
Stockage des produits divers	-	1	3	3	6	3	1	17
Total des autorisations accordées	5	21	31	34	73	45	27	236

Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route de transformation digitale des ports :

- L'année 2019 a connu le lancement des nouveaux services en ligne via le guichet unique PortNet (Déclaration des Déchets, Manifeste, Demande d'Accostage...).
- Ces nouveaux services dématérialisés contribuent à l'optimisation du processus de gestion des escales à travers l'amélioration de la traçabilité des opérations, des capacités d'anticipation et de planification ainsi que la simplification du processus de transit des marchandises.

• Développement et maintenance des infrastructures

Grands chantiers en cours de finalisation au Port de Casablanca

Un nouveau chantier naval avec une plateforme élévatrice de capacité 9000 Tonnes



Le nouveau port de pêche qualifié de fleuron par les professionnels



Un terminal à croisières afin de booster l'offre touristique à Casablanca



Un bâtiment communautaire pour optimiser l'espace et favoriser la collaboration inclusive du réseau d'acteurs portuaires



Aménagement, extension et confortement des infrastructures

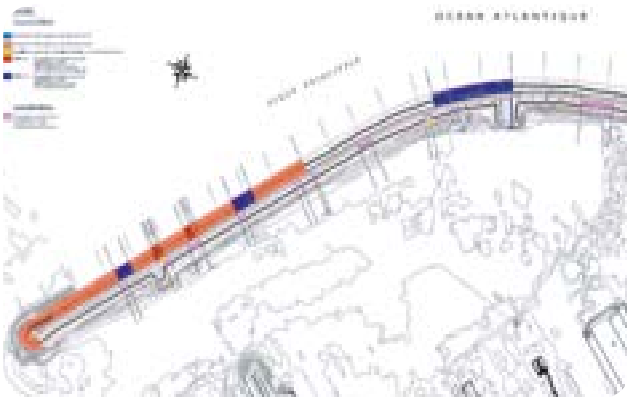
Confortement de la digue principale et aménagement d'un terminal polyvalent au port d'Agadir



Approfondissement des quais de la gare maritime au port de Nador



Confortement de la jetée principale du port de Jorf Lasfar



Amélioration des conditions d'accès au port d'Assilah



Confortement de la digue sud du port de Mehdia



Confortement de la digue principale et des ouvrages d'accostage du port de Marina Smir



Confortement des quais n°01 et 02 au port de Laayoune



Confortement de la jetée principale du port de Safi



Extension de la desserte nord du port de Casablanca



Maintenance des bassins

QUANTITES(m3) DRAGUEES PAR PORT EN 2019

Ports	Quantité
LARACHE	48.000
MEHDIA	299.052
SKHIRATE	41.864
SAFI	60.354
SIDI IFNI	87.662
TAN TAN	173.066
TOTAL DRAGAGE	709.998

QUANTITES (m3)DE DEVASAGE PAR PORT EN 2019

Ports	Quantité
LARACHE	12.664
MEHDIA/KENITRA	26.000
AGADIR	33.421
TAN TAN	87.532
LAAYOUNE	94.211
TOTAL DEVASAGE	253.828



Police portuaire, sûreté, sécurité et aide à la navigation

Les enceintes portuaires constituent des organisations complexes dans lesquelles cohabitent des activités diverses et variées pouvant être génératrices de nuisances pour le port et ses installations. Par conséquent, la sécurisation des places portuaires constitue un vrai challenge pour l'autorité portuaire qui ne ménage aucun effort pour doter ces ports de logistique et de dispositif légal et réglementaire à même de sécuriser les places portuaires et les acteurs qui les animent. A cet égard, l'Agence accorde une attention particulière à ce volet et adopte une démarche de management concertée avec ses différents partenaires à la fois institutionnels et opérationnels. Tout un dispositif est entrepris par l'Agence pour être en alignement avec ses obligations dont elle est investie de par les dispositions de la loi 15-02.

Police Portuaire et Aide à la navigation

- L'Agence a poursuivi, durant l'année 2019, la mise en place du système de management qualité au niveau des capitaineries des ports. Ladite année a été caractérisée par l'obtention du label ISO 9001 version 2015 des capitaineries des ports de Nador, Al Hoceima, Tan Tan, Laayoune et Dakhla ;
- L'année 2019 a été marquée aussi par la poursuite des actions permettant d'assurer et d'améliorer la sécurité de la navigation dans les enceintes portuaires, notamment à travers l'acquisition et la mise en service des VTS et des VTMIS dans les ports gérés par l'Agence et par le renforcement des effectifs des capitaineries des ports.



Sûreté

L'Agence a continué sa démarche de renouvellement des déclarations de conformité au code ISPS, des ports et de leurs installations et à entreprendre plusieurs actions visant l'amélioration de la sûreté portuaire, notamment :

- Le renouvellement de cadre de partenariat entre l'ANP et le CNESTEN en matière de sûreté et sécurité dans le domaine de la radioprotection dans les ports de Nador, Al Hoceima, Casablanca, Agadir, Laayoune et Dakhla ;
- Le renforcement du parc des scanners par trois scanners mobiles installés aux ports de Dakhla, Nador et Agadir et un scanner relocalisable pour le port de Casablanca ;
- Acquisition des équipements de sûreté pour la nouvelle gare maritime du port de Casablanca ;
- La coordination pour la réalisation des exercices de sûreté, conformément aux dispositions du code ISPS, en collaboration avec les différents intervenants portuaires.

Sécurité

En matière de sécurité, l'année 2019 est marquée par :

- La mise en service de deux camions type « tri-extincteurs » pour les ports de Nador et Al Hoceima, afin de renforcer les dispositifs d'intervention et de secours dans ces ports dans le cadre du partenariat avec la Protection Civile ;
- La réalisation des exercices de sécurité dans les ports conformément aux plans d'urgence portuaires «PUP»;
- La poursuite de mise en place et la mise œuvre d'un Système de Management de Sécurité pour les deux remorqueurs neufs, affectés aux ports de Tan-Tan et Tarfaya.

EQUIPEMENTS DE L'AGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Equipements	Ports	Nombre
Système de gestion de trafic maritime (VTS)	Nador, Mohammedia, Casablanca, Jorf-Lasfar, Agadir, Laayoune	6
Scanner pour contrôle de conteneurs et ensembles rouliers	Nador, Al Hoceima, Casablanca, Agadir, Dakhla	10
Appareil de sûreté à rayon X pour le contrôle de bagages à mains.	Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Agadir	15
Camions tri-extincteurs armés pour la lutte contre l'incendie	Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf-Lasfar, Safi, Agadir, Tan-Tan, Laayoune, Dakhla, Mehdi	11
Ambulances Catégorie B	Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf-Lasfar, Safi, Agadir, Tan-Tan, Laayoune, Dakhla	10
Barrages flottants portuaires pour la lutte contre la pollution	Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Agadir	5800 m
Chaluts anti-pollution	Nador, Mohammedia, Casablanca, Jorf-Lasfar, Safi, Agadir, Laayoune	31

L'innovation est une condition sine qua non pour l'adoption des meilleures pratiques dans les domaines précités, notamment par :

- La poursuite du chantier de dématérialisation du processus d'escales des navires, à travers la simplification des procédures de gestion des escales, afin de faciliter le traitement des navires depuis l'annonce de l'arrivée du navire jusqu'au déchargement des conteneurs en passant par le dépôt du manifeste chez l'opérateur de manutention et la déclaration sommaire auprès de la douane.
- La poursuite de modernisation de l'outil de gestion de la sûreté au niveau des ports « SMSûreté ».
- Un Système d'Information dédié à la conférence portuaire : Il s'agit de la mise en œuvre de nouveaux services relatifs à la programmation des accostages des navires via PORTNET en vue de simplifier et fluidifier davantage les échanges de données relatives aux escales.

• Coopération et ouverture sur l'environnement



8-10 Janvier 2019
Visite d'une délégation sénégalaise du Port Autonome de Dakar



25-27 Juin 2019
Mission en Inde d'une délégation de l'ANP



19 Février 2019
Réunion de la Commission Mixte Maroc-Tunisie



26 Juin 2019
Visite d'une délégation espagnole du port de Castellon au port de Casablanca



26-27 Février 2019
Participation au XII^{ème} congrès de l'APLOP – L'Association des Ports Lusophones, Maputo-Mozambique



24 Septembre 2019
Rencontre au siège de l'ANP, de Son Excellence Madame Saffie Lowe Ceesary, Ambassadrice de la République de Gambie à Rabat avec Madame la Directrice Générale



4 Avril 2019
Visite d'une délégation omanaise au port de Casablanca



25 Septembre 2019
Rencontre de Monsieur BRUNO DELSALLE, Directeur de la Stratégie et Conseiller des Affaires Portuaires et Madame Corrine MONNET, Coordinatrice du Réseau AIVP avec Madame la Directrice Générale



1er Novembre 2019
Visite d'une délégation chinoise au port de Casablanca



8 Novembre 2019
Signature du mémorandum de coopération entre l'ANP et l'Autorité Portuaire Gambienne



14-15 Novembre 2019
Participation de Madame la Directrice Générale à la 12^{ème} Edition du Forum Africain des Infrastructures FAI, Yaoundé, Cameroun



9 Décembre 2019
Visite d'une délégation américaine au port de Dakhla

Maroc-Singapour

Prémisses d'une coopération réussie en matière d'innovation portuaire

En marge de la formation assurée pour le personnel dirigeant de l'Agence, Madame la Directrice Générale a effectué une mission de travail au port de Singapour. L'Agence vise à travers cette mission à Singapour à nouer des partenariats avec les acteurs publics et privés de Singapour dans différents domaines prioritaires :

- la coopération dans les technologies innovantes, la recherche et développement dans le secteur portuaire ;
- la formation des cadres et des techniciens dans les nouveaux métiers ;
- les partenariats avec les universités de Singapour dans le domaine logistique, portuaire et technologique.



Formation et perfectionnement du capital humain

Dans le domaine de la formation et du perfectionnement des compétences, l'Agence accorde une importance particulière au renforcement du capital humain du secteur portuaire. Dans ce sens, l'Institut de Formation Portuaire relevant de l'Agence offre des formations riches, diversifiées et orientées vers les nouveaux métiers portuaires et para-portuaires, notamment à travers le centre de simulation et à l'aide des divers modules couvrant un large éventail de métiers portuaires et para-portuaires.

S'agissant du capital humain de l'Agence, celui-ci est l'acteur focal pour la concrétisation des réalisations et des performances dans tous les domaines et constitue le premier levier pour actionner les programmes de développement. D'où l'attention particulière accordée aux politiques de gestion de carrière, de formation et de motivation.

Benchmarking avec le port de Singapour

Dans un contexte de développement rapide du secteur portuaire du royaume du Maroc, l'Agence a réservé une partie de son programme de formation 2019, au développement des compétences, comportementale et managériale de ses cadres, avec des visites exploratoires à Singapour.

Ce programme de formation, a eu comme ambition de préparer le capital humain de l'Agence à faire face aux mutations rapides de l'environnement et de relever les défis de la mondialisation et de la transformation digitale. Le choix de Singapour constitue, à ce titre, un modèle de développement réussi parmi les ports et les régions les plus actifs et avancés au monde



Activité de l'IFP 2019

Année 2019	
Effectifs formés	684
Journées de Formation	2457

Bénéficiaires	Effectifs formés	Journées de Formation
Personnel ANP	439	1413
Partenaires Nationaux	234	957
Coopération Internationale	11	87
TOTAL	684	2457

Réalisations au profit de la Coopération Internationale

Organisme	Effectifs formés	Journées de Formation
Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention "STAM"	6	45
Port Autonome de Kribi «PAK» - Cameroun	2	20
Port Autonome de Lomé «PAL» - Togo	3	22
TOTAL	11	87

Réalisations par domaine de formation

Domaines	Effectifs formés	Journées de Formation
Ingénierie Portuaire	115	247
Gestion & Management des Opérations Portuaires	305	1339
Logistique du transport international	81	405
Sûreté, Sécurité & Environnement	25	44
Bureautique et Systèmes d'information portuaires	74	241
Communication en milieu portuaire	84	181
TOTAL	684	2457



Responsabilité Sociétale et Environnementale

Volet	Action
Déploiement de la politique RSE	- Mise en place des Comités RSE au niveau des ports de Nador, El Hoceima, Mohammedia et Jorf Lasfar. - Lancement de la démarche de certification ISO 14001 Version 2015 (Système de management Environnemental) au niveau des Ports de Nador, EL Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar et Safi. - Lancement de la procédure de veille et suivi réglementaire sur l'outil AXONE (QHSE/RSE)
Renforcement du Partenariat avec les organismes externes	La Signature d'une convention entre l'ANP et MASEN : Cette convention de partenariat visant la mise en place d'un cadre général de collaboration entre les deux parties, a été signée le 26 Décembre 2019 à Rabat. Cette convention a pour objectif d'explorer les options de production d'énergie renouvelable en vue d'accompagner la transition énergétique des ports ; partager l'expertise et le savoir-faire dans ce domaine ainsi que d'enrichir la stratégie de développement des ports gérés par l'Agence. Le Partenariat dans le cadre du développement durable : La poursuite du partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement, portant sur plusieurs programmes et actions environnementales initiés et pilotés par la Fondation, notamment : Programme « Plages propres » : L'ANP prend en charge pour les plages d'Essaouira, de Baddouza (province de Safi) et de Sidi-Ifni. Les actions entreprises dans ce cadre concernent notamment (i) l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, (ii) l'aménagement et la gestion de la plage et l'hygiène et (iii) la sécurité et veille sur la qualité des eaux de baignade. Le Programme « Compensation Volontaire Carbone » : L'ANP, contribue financièrement et annuellement dans la réalisation des actions de plantation de palmiers et d'arbres pour la séquestration du carbone, l'acquisition et l'installation dans les écoles rurales d'équipements à énergie solaire et l'organisation d'actions de sensibilisation et d'information sur des thématiques liées à l'effet de serre, au changement climatique et leurs impacts sur le développement durable.
Protection de l'environnement	- La réalisation des campagnes de prélèvement et d'analyse des échantillons pour l'évaluation et le suivi périodique de la qualité des eaux et des sédiments au niveau des ports. - Lancement d'une étude de définition des mesures à entreprendre pour assurer la salubrité dans les ports de Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et Agadir. - La conduite d'exercices de simulation d'un déversement accidentel aux niveaux des bassins portuaires. - L'amélioration et le développement des espaces verts. - Le nettoyage permanent des bassins portuaires.
Energies Renouvelables et Efficacité énergétique	- La mise en place d'éclairage photovoltaïque dans certains ports ; - Le Lancement d'une étude de réévaluation du bilan énergétique des ports relevant de l'ANP : Cette étude a pour objectifs : - La réévaluation des besoins des ports en énergie électrique ; - Evaluation du mode de gestion du réseau électrique ; - Etude de l'intégration des sources d'énergies renouvelables et les nouvelles technologies relatives à l'éclairage publiques.
Approche Genre	- Les femmes représentent désormais 23 % de l'effectif de l'Agence (+1 point par rapport à 2018) ; 22.5% des postes de responsabilité sont occupés par des femmes ; - Accès à certains métiers classés jadis « au masculin » : 12 femmes assument les fonctions d'officier de port.

Engagement envers la communauté portuaire

- Aménagement d'un espace pour les gargotiers à l'entrée nord du port de Jorf Lasfar ;
- Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement au port de Jorf Lasfar (2019) ;
- Développement des challenges environnementaux du port de Jorf Lasfar dans le cadre de la démarche SMART PORT INNOVATION organisée par l'ANP ;
- Organisation des journées de sensibilisation à la protection de l'environnement ;
- L'aménagement de nouvelles surfaces des espaces verts et l'amélioration du cadre visuel des ports.



Port de Jorf Lasfar :

La réorganisation de l'activité des gargotiers à l'entrée nord du port de Jorf Lasfar par l'aménagement d'un espace conforme aux normes de sûreté et salubrité et à la réglementation en vigueur.

Port de Jorf Lasfar

Journée SMART PORT INNOVATION organisée par l'ANP placée sous le thème : « L'innovation dans le secteur portuaire, une démarche volontaire et inclusive ». Cette journée a constitué une occasion pour partager les challenges environnementaux du port de Jorf Lasfar avec l'ensemble des intervenants du domaine portuaire.



Port de Safi :

La réalisation des rencontres de sensibilisation à la préservation de l'environnement, d'un exercice de secourisme, d'une campagne de nettoyage du port de pêche et d'une démonstration de nettoyage des fonds marins organisée par des scaphandriers professionnels.

Port de Mohammedia :

Organisation de séances de sensibilisation des équipes de nettoyage.



• Réalisations financières 2019

En Millions de Dirhams

Chiffre d'affaires
1 852,7 MDHS, +4,1%

Charges d'exploitation
1 747,9 MDHS, +4,1%

Sans tenir compte des dotations d'exploitation, ces charges afficheront une baisse de 5,8%

Valeur ajoutée
1 167,4 MDHS, +8,5%

Résultat d'exploitation
188,8 MDHS, -17%

Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation augmentera de 18,6% par rapport à l'année 2018

Résultat net
76,7 MDHS, -47,9%

Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat net augmentera de 12 % par rapport à l'année 2018

Capacité d'autofinancement
476,9 MDHS, +31,3%

Taux d'engagement 2019
74,4%

soit l'équivalent de 961,6 MDHS

• Le mécanisme innovant de refinancement du nouveau port de Safi

Cadre de réalisation de l'opération : Les dispositions relatives aux mécanismes innovants de financement prévues par la loi de finances de l'année 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions relatives aux mécanismes innovants de financement prévues par la loi de finance au titre de l'année budgétaire 2019, le projet du Nouveau Port de Safi a fait l'objet, en tant que projet pilote, d'un cadre conventionnel pour assurer son refinancement.

Cette opération a été concrétisée en date du 12 Décembre 2019 suite à la signature de la convention Etat-ANP s'articulant notamment autour des points suivants :

- L'Apport par l'Etat au fonds de dotation de l'ANP d'un montant de 5 Milliards de DHS correspondant au droit d'exploitation du NPS inscrit dans l'Actif du Bilan de l'Agence sous forme d'une immobilisation incorporelle.
- La mobilisation par l'ANP en date du 16 décembre 2019 d'un montant de 2,4 Milliards de Dirhams sous forme d'un emprunt obligataire avec placement privé.
- Le versement par l'ANP de 2,4 Milliards de dirhams à l'Etat sous forme de contribution au refinancement du dit port.
- La garantie par l'Etat de la neutralité fiscale de l'ensemble des flux induits par cette opération.



Bilan
ACTIF

ACTIF	Brut exercice	Amortissements et provisions	Net exercice	Net exercice précédent
Immobilisations en non valeurs (A)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)				
Immobilisations incorporelles (B)	5.028.633.559,71	28.731.321,76	4.999.902.237,95	8.382.139,96
Autres immobilisations incorporelles	5.028.633.559,71	28.731.321,76	4.999.902.237,95	8.382.139,96
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)				
Immobilisations corporelles (C)	9.605.957.145,52	1.783.307.653,33	7.822.649.492,19	6.658.466.650,76
Terrains	12.765.333,01	0,00	12.765.333,01	12.765.333,01
Constructions	4.936.122.556,89	1.248.693.405,85	3.687.429.151,04	2.280.232.698,52
Installations techniques, matériel et	614.594.942,05	395.817.337,20	218.777.604,85	225.641.793,63
Matériel de transport	23.008.179,84	9.928.693,46	13.079.486,38	6.238.477,90
Mobilier, Matériel de bureau et aménagement divers	120.448.408,00	77.647.482,60	42.800.925,40	36.216.157,11
Autres immobilisations corporelles	24.851.533,47	13.980.051,81	10.871.481,66	10.141.242,63
Immobilisations corporelles en cours	3.874.166.192,26	37.240.682,41	3.836.925.509,85	4.087.230.947,96
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)				
Immobilisations financières (D)	823.212.536,60	49.142.882,03	774.069.654,57	775.146.194,63
Prêts immobilisés	15.151.429,69	2.365.482,03	12.785.947,66	14.058.698,41
Autres créances financières	4.076.806,91		4.076.806,91	3.880.596,22
Titres de participation	803.984.300,00	46.777.400,00	757.206.900,00	757.206.900,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
Augmentations des dettes de				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	15.457.803.241,83	1.861.181.857,12	13.596.621.384,71	7.441.994.985,35
STOCKS (F)				
Stocks (F)	10.095.094,15	1.647.902,96	8.447.191,19	9.969.678,61
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	10.095.094,15	1.647.902,96	8.447.191,19	9.969.678,61
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)				
Créances de l'actif circulant (G)	4.418.641.383,88	384.745.760,26	4.033.895.623,62	1.436.076.413,97
Fournis. débiteurs, avances et	182.015,66		182.015,66	182.015,66
Clients et comptes rattachés	930.538.467,87	375.429.343,06	555.109.124,81	551.439.720,46
Personnel	182.575,27		182.575,27	215.476,14
Etat	953.548.597,78		953.548.597,78	759.907.989,64
Comptes d'associés	102.000.000,00		102.000.000,00	102.000.000,00
Autres débiteurs	20.983.324,71	9.316.417,20	11.666.907,51	10.963.988,24
Comptes de régularisation- Actif	2.411.206.402,59		2.411.206.402,59	11.367.223,83
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)				
Titres valeurs de placement (H)	57.423.770,08		57.423.770,08	37.057.034,16
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)				
Ecart de conversion actif (I) Eléments circulants				
TOTAL II (F+G+H+I)	4.486.160.248,11	386.393.663,22	4.099.766.584,89	1.483.103.126,74
TRESORERIE - ACTIF				
Trésorerie-Actif	1.385.478.205,55		1.385.478.205,55	1.320.617.854,14
Chèques et valeurs à encaisser	505.931,64		505.931,64	1.073.395,32
Banques, T.G et C.C.P	1.384.855.237,70		1.384.855.237,70	1.319.438.701,73
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	117.036,21		117.036,21	105.757,09
TOTAL III	1.385.478.205,55		1.385.478.205,55	1.320.617.854,14
TOTAL GENERAL I+II+III	21.329.441.695,49	2.247.575.520,34	19.081.866.175,15	10.245.715.966,23

Bilan
PASSIF

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
APITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel	9.062.846.045,75	4.062.846.045,75
Autres réserves		
Report à nouveau	147.062.694,10	0,00
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	76.756.576,81	147.062.694,10
Total des capitaux propres (A)	9.286.665.316,66	4.209.908.739,85
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Capitaux propres assimilés (B)	320.000.000,00	320.000.000,00
Subvention d'investissement	320.000.000,00	320.000.000,00
DETTES DE FINANCEMENT (C)		
Dettes de financement (C)	5.527.624.696,99	2.397.482.954,57
Emprunts obligataires	3.800.000.000,00	450.000.000,00
Autres dettes de financement	1.727.624.696,99	1.947.482.954,57
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
Provisions durables pour risques et charges (D)	316.576.066,79	243.084.368,63
Provisions pour risques	315.968.721,14	242.478.021,56
Provisions pour charges	607.345,65	606.347,07
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
Ecart de conversion-passif (E)	11.756.400,00	4.765.950,00
Diminution des dettes de financement	11.756.400,00	4.765.950,00
TOTAL I (A+B+C+D+E)	15.462.622.480,44	7.175.242.013,05
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		
Dettes du passif circulant (F)	2.092.764.291,46	1.619.017.584,71
Fournisseurs et comptes rattachés	433.946.748,01	437.198.627,20
Clients créditeurs, avances et acomptes	159.504.865,20	157.523.672,99
Personnel	46.550.530,53	69.329.046,37
Organismes sociaux	14.566.319,95	14.780.188,60
Etat	498.957.240,93	406.470.119,72
Comptes d'associés	0	0
Autres créanciers	908.691.420,40	527.693.834,47
Comptes de régularisation passif	30.547.166,44	6.022.095,36
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		
Autres provisions pour risques et charges (G)	747.283,66	747.283,66
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS) (H)		
Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)		
TOTAL II (F+G+H)	2.093.511.575,12	1.619.764.868,37
TRESORERIE - PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	1.525.732.119,59	1.450.709.084,81
TOTAL III	1.525.732.119,59	1.450.709.084,81
TOTAL GENERAL I+II+III	19.081.866.175,15	10.245.715.966,23

Etats de synthèse 2019

Etats de synthèse 2019

Compte des Produits et des Charges
CPC

Nature	Opérations propres à l'exercice (1)	Opérations concernant les exercices précédents (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE (3 = 2+1)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT (4)
EXPLOITATION				
I. PRODUITS D'EXPLOITATION				
* Ventes de biens et services produits	1.841.377.976,46	11.300.610,72	1.852.678.587,18	1.780.500.855,55
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	84.026.596,83		84.026.596,83	125.154.515,69
Total I	1.925.404.573,29	11.300.610,72	1.936.705.184,01	1.905.655.371,24
II. CHARGES D'EXPLOITATION				
* Achats consommés(2) de matières et fournitures	241.658.624,06	360.000,00	242.018.624,06	249.632.883,30
* Autres charges externes	440.250.019,43	2.978.860,24	443.228.879,67	455.663.710,39
* Impôts et taxes	267.967.945,11		267.967.945,11	317.645.264,42
* Charges de personnel	293.119.753,49		293.119.753,49	300.551.239,61
* Dotations d'exploitation	501.579.971,95	0,32	501.579.972,27	354.827.803,15
Total II	1.744.576.314,04	3.338.860,56	1.747.915.174,60	1.678.320.900,87
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	180.828.259,25	7.961.750,16	188.790.009,41	227.334.470,37
FINANCIER				
IV. PRODUITS FINANCIERS				
* Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés	3.086.646,00		3.086.646,00	6.710.100,00
* Gains de change	1.563.300,00		1.563.300,00	557.275,00
* Intérêts et autres produits financiers	19.750.968,57		19.750.968,57	17.236.747,32
* Reprises financier : transfert charges	6.619.647,35		6.619.647,35	8129500
. Total IV	31.020.561,92		31.020.561,92	32.633.622,32
V. CHARGES FINANCIERES				
* Charges d'intérêts	109.425.708,06		109.425.708,06	91.277.780,99
* Pertes de change	709,84		709,84	552.215,39
* Autres charges financières				
* Dotations financières	2.365.482,03		2365482,03	0,00
Total V	111.791.899,93		111.791.899,93	91.829.996,38
VI. RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-80.771.338,01		-80.771.338,01	-59.196.374,06
VII. RESULTAT COURANT (III+VI)	100.056.921,24	7.961.750,16	108.018.671,40	168.138.096,31
NON COURANT				
VIII. PRODUITS NON COURANTS				
* Produits des cessions d'immobilisations	60.269.544,13		60.269.544,13	62.008.870,10
* Autres produits non courants	55.116.409,09	2.810,00	55.119.219,09	69.200.940,18
* Reprises non courantes ; transferts de charges	93.937,92		93.937,92	98.225,00
Total VIII	115.479.891,14	2.810,00	115.482.701,14	131.308.035,28
IX. CHARGES NON COURANTES				
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	59.654.042,55		59.654.042,55	60.595.040,58
* Autres charges non courantes	30.399.305,24	9964,43	30.409.269,67	24.552.264,63
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
Total IX	90.053.347,79	9.964,43	90.063.312,22	85.147.305,21
X. RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	25.426.543,35	-7.154,43	25.419.388,92	46.160.730,07
XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	125.483.464,59	7.954.595,73	133.438.060,32	214.298.826,38
XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS	56.681.483,51		56.681.483,51	67.236.132,28
RESULTAT NET (XI-XII)	68.801.981,08	7.954.595,73	76.756.576,81	147.062.694,10

État des Soldes de Gestion
ESG

I. Tableau de formation des Résultats (T.F.R)

-	Exercice	Exercice Précédent
1. Ventes de Marchandises (en l'état)		
2. (-) Achats revendus de marchandises		
I. (=) MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
II. (+) PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	1.852.678.587,18	1.780.500.855,55
3. Ventes de biens et services produits	1.852.678.587,18	1.780.500.855,55
4. Variation stocks produits		
5. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III. (-) CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	685.247.503,73	705.296.593,69
6. Achats consommés de matières et fournitures	242.018.624,06	249.632.883,30
7. Autres charges externes	443.228.879,67	455.663.710,39
IV. (=) VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	1.167.431.083,45	1.075.204.261,86
8. (+) Subventions d'exploitation		
9. (-) Impôts et taxes	267.967.945,11	317.645.264,42
10. (-) Charges de personnel	293.119.753,49	300.551.239,61
V. (=) EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	606.343.384,85	457.007.757,83
11. (+) Autres produits d'exploitation		
12. (-) Autres charges d'exploitation		
13. (+) Reprises d'exploitation, transferts de charges	84.026.596,83	125.154.515,69
14. (-) Dotations d'exploitation	501.579.972,27	354.827.803,15
VI. (=) RESULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	188.790.009,41	227.334.470,37
VII. (+/-) RESULTAT FINANCIER	-80.771.338,01	-59.196.374,06
VIII. (=) RESULTAT COURANT (+ou-)	108.018.671,40	168.138.096,31
IX. (+/-) RESULTAT NON COURANT	25.419.388,92	46.160.730,07
15. (-) IMPOTS SUR LES RESULTATS	56.681.483,51	67.236.132,28
X. (=) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	76.756.576,81	147.062.694,10

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)- AUTOFINANCEMENT

1. Résultat net de l'exercice		
Bénéfice +	76.756.576,81	147.062.694,10
Perte -		
2. (+) Dotations d'exploitation	452.089.420,31	311.799.290,51
3. (+) Dotations financières	2365482,03	0,00
4. (+) Dotations non courantes	0	0,00
5. (-) Reprises d'exploitation	51.136.812,14	86.189.550,58
6. (-) Reprises financières	2.459.647,35	8129500
7. (-) Reprises non courantes	93.937,92	98.225,00
8. (-) Produits des cessions d'immobilisations	60.269.544,13	62.008.870,10
9. (+) Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées	59.654.042,55	60.595.040,58
I. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	476.905.580,16	363.030.879,51
10. (-) Distributions de bénéfices		
II. AUTOFINANCEMENT	476.905.580,16	363.030.879,51